Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 10 (1865)

Heft: (22): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Exposition fédérale de chevaux à Arau : du 18 au 22 octobre 1865

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-330612

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Charge explosive	•	•	•	•	•	•	•	•	$0,780^{k}$
Poids du projectile chargé	•	•		•	•	•	•	. •	10,310
Charge du canon	-	-		_		-	_	n <u>s</u> c	1.125

Résultats du tir.

Canon de 12, nº 1, système Muller. Charge 1,125 kil., projectile nº 3, 10,310 kil.

Portées.	ANGLES		Durées.	Dérivation.	ÉCARTS MOYENS		
	de tir.	de chute.	purces.	Don't anon.	latéraux.	en portée.	
m.	0/00	0/00	Secondes.	m.	<i>m</i> .	m.	
150	6	7	0,55	0,39	0,51	_	
300	13	16	1,11	0,78	1,05		
450	21	26	1,68	1,50	1,59	_	
600	31	38	2,26	2,40	2,13	_	
750	40	49	2,86	3,51	2,61		
900	50	61	3,48	4,95	3,12		
1050	60	75	4,10	6,60	3,57	_	
1200	71	90	4,75	8,49	4,08	15,00	
1350	83	107	5,40	10,65	4,62	17,25	
1500	95	126	6,04	13,14	5,13	19,50	
1650	108	148	6,71	16,96	5,64	22,50	
1800	122	170	7,43	19,44	6,18	26,25	
1950	136	199	8,18	23,19	6,69	29,25	
2100	152	236	8,97	27,60	7,23	33,00	
2250	169	272	9,81	32,10	7,74	37,50	
2400	189	340	10,69	37,14	8,28	42,75	
2550	212	409	11,61	42,90	8,72	48,00	
2700	238	490	12,65	49,26	9,33	54,75	
2850	265	570	13,81	56,10	9,87	61,50	
3000	296	680	15,13	64,20	11,44	69,00	

(A suivre.)

EXPOSITION FÉDÉRALE DE CHEVAUX A ARAU,

Du 18 au 22 octobre 1865.

Il y a déjà plus de deux siècles, en 1639, un seigneur français, Calloët, établissait dans un rapport que la France devait former des haras qu'on garnirait de juments et chevaux de Turquie, Barbarie, Espagne et Suisse, afin d'empescher le transport d'or et d'argent qu'on sort du royaume pour les chevaux venant en France d'Allemagne, Danemark, Espagne, Barbarie et autres pays estrangers, lequel argent excède plus de cinq millions par chacun an, et ce rapport coïncide, pour la date, avec la première ordonnance de Louis XIV concernant les haras et leur organisation aux frais de l'Etat.

Quelles furent les conséquences de ce rapport et de l'édit du roi qui le suivit? Nous ne voulons pas nous en occuper pour le moment, mais ce qui nous intéresse de relever, c'est qu'à cette époque les chevaux de la Suisse avaient une certaine renommée et faisaient l'objet d'un commerce d'une certaine importance; il est probable même qu'alors, loin de recourir à l'importation, la Suisse exportait des produits de la race chevaline.

Depuis cette époque et à diverses reprises, les races de chevaux suisses eurent l'occasion de recevoir des éléments régénérateurs et améliorateurs, par le fait de juments ou d'étalons ramenés des services étrangers par les officiers qui rentraient dans leurs foyers, ou laissés dans le pays par des étrangers militaires ou autres. Chaque fois que l'occasion se présentait d'améliorer notre race par du sang plus ou moins noble, nos campagnards ne manquaient pas d'en profiter. Ce n'était pas système pour eux, mais l'expérience leur apprenant qu'il est bon de changer de temps à autres les sements du froment ou d'autres plantes, ils appliquaient la même théorie aux animaux, et n'avaient aucun dédain pour ces étrangers qu'une bonne fortune Jeur amenait.

L'influence bienfaisante de cet élément était d'autant plus appréciée que l'élève du cheval dans les pays de montagnes produit chez cet animal des formes anormales: la longueur relative des membres, l'affaissement du pâturon, l'avalure de la croupe, parfois aussi dans les pâturages humides, l'aplatissement du sabot. Or, nos races de montagnes, destinées par la configuration du pays à s'abâtardir, pouvaient, grâce aux reproducteurs étrangers avec lesquels elles s'alliaient souvent, se maintenir dans certaines conditions qui les faisaient apprécier.

Mais depuis une trentaine d'années, les éléments régénérateurs étrangers sont devenus de moins en moins nombreux, soit dans les rares établissements monastiques qui s'adonnaient en grand et avec succès à l'élève du cheval, soit chez les familles des officiers revenant de l'étranger. Dès lors nos races de chevaux ne se sont plus entretenues que par elles-mêmes en suivant, soi-disant, le principe de l'amélioration en dedans.

Sous cette influence, certaines de ces races ont pris de plus en plus un caractère constant, des formes spéciales et déterminées, résultats de l'identité des soins, de génération en génération, de la nature du sol, des fourrages, des eaux, etc. Faut-il en conclure que nous sommes en progrès et pouvons-nous espérer de pouvoir progresser constamment, en nous en tenant à nos propres ressources?

Telle est la question qui a donné l'idée de l'exposition d'Arau.

Tout commerçant fait de temps en temps son bilan et s'assure ainsi de ce que l'état de ses affaires lui permet d'entreprendre. Le concours d'Arau a été le bilan approximatif de la position de notre fortune chevaline.

Au commencement de cet été, M. le directeur Zangger avait exposé, en quelques pages, l'état de nos races, leurs qualités et leurs défauts. et indiqué brièvement ce que, selon lui, la Suisse devrait entreprendre pour parer à une décadence possible dans sa production chevaline. Quelques semaines plus tard, M. le colonel Werhli, président de la commission fédérale hippique, inséra dans le Bund un article très intéressant sur les importations des chevaux en Suisse; il établit à cette occasion que de nombreux millions s'en vont à l'étranger pour des achats de chevaux et qu'il est urgent de remédier à un pareil état de choses, soit au point de vue commercial, soit au point de vue militaire; les données catégoriques de M. le colonel Wehrli venaient à l'appui d'une proposition faite antérieurement par la commission hippique, laquelle avait demandé aux Chambres fédérales une subvention pour l'amélioration des races chevalines, amélioration à laquelle il devient de plus en plus nécessaire d'intéresser le public, cette amélioration pouvant être une source de prospérité nationale.

Les travaux de MM. Zangger et Wehrli étaient loin d'épuiser la discussion, chez nous surtout, mais ils éclaircissaient un point peu compris et au sujet duquel beaucoup de personnes se font de grandes illusions. Je veux parler du point de départ à prendre pour réaliser des améliorations, chose que l'on se figure généralement facile parce que l'on croit nos races meilleures qu'elles ne le sont en réalité.

L'exposition de Porrentruy, qui a eu lieu au mois de septembre, a permis de constater les qualités excellentes de la race des chevaux des Franches-Montagnes, non pas tant sous le rapport des formes qu'au point de vue de l'énergie, du fond et de la rapidité; aussi plusieurs personnes en prirent-elles prétexte pour contester la justesse des idées de MM. Zangger et Wehrli, ainsi que les critiques relatives à nos races.

On sait que le concours d'Arau avait été d'abord annoncé pour le 13 octobre, puis renvoyé au 18 du même mois. Malheureusement l'avis de renvoi n'a été connu dans quelques cantons, et particulièrement dans le canton de Vaud, que très tard, et l'incertitude ayant régné sur le jour définitif de l'ouverture, plusieurs éleveurs ont dû renoncer à y prendre part.

Cette observation faite, nous abordons le concours lui-même.

A suivre.)